

## Direction départementale des territoires

MONSIEUR LE MAIRE DE VERVINS

**MAIRIE** PLACE DU GENERAL DE GAULLE **BP 66** 02140 VERVINS

Laon, le 20 janvier 2022

Objet: Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : travaux de confortement des berges du Chertemps - Accord sur dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant des travaux de confortement des berges du Chertemps sur la commune de Vervins pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 novembre 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Vervins pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

La responsable du service Environnement,

Céline Chouteau

50, boulevard de Lyon 02011 LAON Cedex

Réf: AFL/AL - Dossier n° 02-2021-00257 Affaire suivie par : Anne-France LELIEVRE

Tél.: 03 23 24 65 21

Mél.: ddt-env@aisne.gouv.fr

Service Environnement - Unité police de l'eau



